



Préfecture des
Alpes Maritimes
Version du 06/05/2020

Dispositif Covid-19

DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR EN QUALITE DE VICTIME DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (et son renouvellement)

<i>Suis-je concerné ?</i>	<i>Que dois-je faire ?</i>
- vous avez déposé plainte en qualité de victime d'un réseau de traite des êtres humains - vous souhaitez obtenir un titre de séjour dans ce cadre	1) vous devez regrouper les documents demandés et les présenter dans l'ordre la liste 2) vous devez renseigner les informations demandées sur ce formulaire 3) vous devez transmettre votre dossier complet par voie postale : Préfecture des Alpes Maritimes DRIM / BES / Asile 147, bd du Mercantour 06 286 NICE Cedex 3

Pièces demandées pour constituer votre dossier

- 3 photos d'identité format 35mmx45mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Copie du document de séjour éventuellement détenu
- Copie du passeport ou du justificatif de nationalité et d'identité
- Copie intégrale de la plainte déposée
- Éventuellement la copie de la condamnation définitive des auteurs de l'infraction dénoncée
- Formulaire renseigné

Réservé
adm°

-
-
-
-
-
-
-

Tout dossier incomplet sera refusé

→ **Informations relatives au demandeur**

Nom & prénom :

N°AGDREF :

N° tél portable :

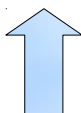


Photo
d'identité

à coller
pas d'agrafe

Signature de l'adulte ou du parent, représentant légal
à l'encre noire exclusivement sans dépasser du cadre

Fait à

le

Signature du demandeur :